

V1-08/2024

PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - INITIALE

PUBLIC VISE – PRE REQUIS NECESSAIRES

- Tout salarié désigné par le chef d'établissement dont la fonction ou le poste nécessite de connaître les gestes de premiers secours.
- Savoir lire et écrire.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

OBJECTIFS

A la fin de la formation le stagiaire devra être capable de :

- De porter assistance dans un environnement professionnel à un malade ou un blessé en attendant les secours publics ;
- Permettre à l'entreprise de conformer aux obligations du Code du Travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

PROGRAMME PRECIS DETAILLE ET SEQUENCE

1ère journée :

- Ouverture de la formation ;
- Préambule :
 - Les principaux indicateurs de santé au travail ;
 - Le rôle de sauveteur secouriste au travail ;
 - Le cadre juridique de son intervention.
- Protéger :
 - Formation générale à la prévention ;
 - Rendre le SST capable de « protéger » ;
 - Identifier les dangers dans la situation concernée ;
 - Repérer les personnes qui peuvent être exposées aux dangers identifiés ;
 - Définir les actions à réaliser permettant la suppression des dangers ;
 - Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression ;
 - Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte, la mise en œuvre de ces matériels ;
 - Lorsque le danger ne peut être supprimé, empêcher l'exposition de quiconque à ce danger en l'isolant ;
 - En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles le SST pourra dégager la victime.

DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

- Identifier les dangers dans la situation concernée ;
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
 - Supprimer ou faire supprimer les risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention ;
 - Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression du danger identifié ;
 - Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies.
- Examiner la victime :

V1-08/2024

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Associés aux signes décelés, les résultats à atteindre ;
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre ;
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

DE « FAIRE ALERTER » A « INFORMER »

- Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise.
- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre.
- Alerter :
 - Choisir, parmi les personnes présente, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
 - Définir les éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés, d'organiser leur intervention ;
 - Définir en fonction de la présence ou non d'un témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte ;
 - Donner à la personne choisie, les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte ;
 - Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.
- Secourir :
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.

2eme journée :

- Secourir :
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable ;
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée :
 - La victime saigne abondamment ;
 - La victime s'étouffe ;
 - La victime répond et se plaint de sensations pénibles ou présentes des signes anormaux ;
 - La victime répond et se plaint de brûlures ;
 - La victime répond et se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements ;
 - La victime répond et se plaint d'une plaie ;
 - La victime ne répond pas mais elle respire ;
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.
 - Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
- Évaluation selon grille INRS pendant toute la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Les moyens nécessaires à la formation :

- 1 mallette pédagogique comprenant un plan d'intervention, 17 outils pédagogiques pour matérialiser les causes d'accident du travail, DVD.
- 3 mannequins de secourisme adulte, enfant et nourrisson, modèle de tête en coupe de la libération des voies aériennes permettant une meilleure compréhension du mécanisme d'évacuation, défibrillateur semi-automatique de formation ;
- Masques de confort, compresses jetables, bandes stériles, liquides antibactériens.

Méthodologie participative, Mise en place de cas concrets

Documents supports de formation projetés

V1-08/2024

Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Formateur SST expérimenté et certifié par l'INRS. Nos formateurs sont également IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) et disposent d'une expérience de sapeur-pompier depuis plusieurs années.

DEROULEMENT DU STAGE

Date de formation : A définir

Durée de la formation : 14 heures

Nombre de stagiaires maximum : 10

Prix : 280€ par apprenant. Nous consulter pour les tarifs de groupe

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

A l'issue de la formation :

- 1/ QCM permettra de vérifier les connaissances acquises ;
- 2/ La présence sera chaque jour notée sur une feuille d'émargement ;
- 3/ Un questionnaire permettra à chacun des participants de noter par des questions fermées leur appréciation du cadre d'accueil et du formateur.
- 4/ Les apprenants ayant réussi les épreuves de certification se verront remettre une carte SST

Prise en charge :

Plan de développement des compétences de l'entreprise, OPCO
Financement France Travail

⚠ Financement via le CPF n'est plus possible depuis le 24 janvier 2023

Renseignements & inscriptions

PARRIN Maryline, Responsable Administrative

06.92.66.93.32

maryline.aaf@gmail.com

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter



AGENCE ALTITUDE FORMATION
FORMATIONS CORDISTE, TRAVAUX EN HAUTEUR
ET SUR CORDES & autres formations associées



La certification qualité a été délivrée au titre de
la catégorie d'action : **ACTIONS DE FORMATIONS**

V1-08/2024

